



# **CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC**

---

**Procès-verbal de la séance du  
28 SEPTEMBRE 2009 A 15 H 00**

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain JUPPE,  
Maire de Bordeaux

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC ´H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Départ de M. RESPAUD, M. PEREZ, MME DIEZ, MME DESAIGUES, MME AJON,  
M. ROUYEYRE à l'issue du rapport 20090499**

**Excusés :**

M. Michel DUCHENE, M. Charles CAZENAVE, Mme Chafika SAILOUD, Mme Sarah BROMBERG,

**M. LE MAIRE.** -

Mes chers collègues veuillez prendre place. Nous allons commencer notre séance.

Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue aux élèves de la classe de seconde du Lycée professionnel Lamorlette à Cenon accompagnés de leurs professeurs Mesdames Chevron, Bernier et Maisonobe qui sont dans les tribunes.

Bienvenue.

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

Avant d'attaquer l'ordre du jour à proprement parler, deux informations.

D'abord un rapide compte rendu de la tournée africaine qu'à la tête d'une délégation d'élus, d'universitaires et de chefs d'entreprises bordelais j'ai effectuée la semaine dernière : un jour à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, et deux jours à Bamako, capitale du Mali.

Nous avons partout reçu un accueil enthousiaste de la part des autorités d'abord et aussi de la population avec laquelle nous avons eu d'assez fréquents contacts.

A *Ouaga* nous sommes arrivés dans une période très tendue et très dramatique puisque la ville avait été dévastée quelques jours auparavant par des inondations dramatiques qui ont privé de toit plus de 60.000 personnes. J'ai indiqué au Maire de Ouagadougou, M. Simon Kompaoré que je proposerai à notre Conseil Municipal d'apporter une aide exceptionnelle, d'une part à travers le Fonds d'Urgence créé par l'AIMF, l'Association internationale des grandes villes francophones, et d'autre part par une aide directe à la commune de *Ouaga*.

Tout au long de ce voyage, ça ne sera pas pour surprendre ceux qui connaissent ces pays, la pauvreté nous a évidemment saisis à la gorge un peu partout. Nous nous sommes rendu compte que la coopération décentralisée pouvait être extraordinairement utile dans de telles conditions.

Nous avons signé deux plans d'actions, l'un avec *Ouaga*, l'autre avec Bamako pour les trois années qui viennent. Nous avons pu vérifier sur le terrain que les choix que nous avons faits étaient les bons choix.

Le premier grand axe de ces plans d'actions c'est d'abord le développement de la formation des cadres locaux. Nous l'avons déjà fait en formant des secrétaires généraux de mairie. Il se trouve que le Mali tout particulièrement développe une grande politique de décentralisation avec la création de 703 communes. Malheureusement les cadres ne sont pas là et nous allons donc continuer nos efforts de formation en les ciblant notamment sur les officiers d'état civil.

Le deuxième volet est tout ce qui concerne la gestion et l'aménagement urbain. Nous avons par le passé obtenu que la CUB envoie des bennes à ordures réformées à Bamako. Elles ont été extrêmement utiles. Nous allons essayer de faire la même chose pour équiper les pompiers et la police municipale.

Enfin le troisième volet c'est la santé. Là encore avec des sommes qui sont relativement modestes on peut débloquer des dossiers comme nous l'avons vu au Centre de référence

Mères Enfants de Bamako qui est une maternité de quartier, ou encore au Centre de prévention et de traitement d'une sale maladie qui frappe beaucoup de jeunes africains, la drépanocytose.

Ce déplacement a comporté aussi un volet universitaire, puisque j'étais accompagné du vice-président du PRES de Bordeaux, et un volet économique. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux a organisé avec ses homologues de *Ouaga* et de Bamako des rencontres, notamment des rendez-vous d'affaires qui ont été je crois très productifs. Et elle a préparé le prochain rendez-vous qui se tiendra à Bordeaux au mois de mars, le prochain forum économique Afrique / France.

Enfin je voudrais vous signaler que 2010 sera l'année de célébration du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance des pays de l'ancien empire français. Tous ces pays ont choisi de fêter cet anniversaire avec beaucoup d'éclat. La France s'y associera. Le Président de la République a décrété 2010 Année de l'Afrique. Jacques TOUBON a été chargé de coordonner cette initiative. Je pense que Bordeaux s'honorera en étant très présente dans cette année de l'Afrique.

Deuxième communication avant d'attaquer l'ordre du jour.

Vous avez sans doute entendu parler de l'Ultimatum climatique, cet appel pour relancer le processus préparatoire à la conférence de Copenhague, qui a été lancé par une dizaine de grandes ONG : WW-France, Greenpeace France, Action Contre la Faim, Care France, le Fidh, la Fondation de Nicolas Hulot, les Amis de la Terre, Médecins du Monde, Oxfam France, Réseau Action Climat et le Secours Catholique.

Une grande pétition qui a déjà réuni plusieurs centaines de milliers de signatures a été lancée. Je l'ai moi-même signée. J'ai été saisi à la fois par Anne WALRYCK au nom du groupe majoritaire et par Pierre HURMIC au nom du groupe des Verts de cette question, l'un et l'autre souhaitant que le Conseil Municipal s'associe à cet Ultimatum et le signe, ce qui gonflera d'autant la pétition.

Je ne sais pas si vous avez tous le document. Je vais demander qu'on vous le distribue. Donc, sauf s'il y a des objections, le Conseil Municipal s'associera à cette initiative.

M. HURMIC.

**M. HURMIC.** -

Je vous remercie d'abord d'avoir mis cette motion « Appel d'urgence Copenhague » à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal.

Je tiens à dire ici que nous vous avons saisi de cette question il y a de cela une dizaine de jours, avant même que vous nous adressiez le programme et l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, et nous nous attendions légitimement à voir cette question inscrite à l'ordre du jour ainsi que le texte de cet appel de Copenhague que manifestement aucun de nos collègues n'a actuellement sous les yeux. C'est pour ça que nous avons pris les devants. Nous l'avons fait dans des délais tout à fait raisonnables pour que chacun soit destinataire de cet Ultimatum climatique puisque vous allez nous demander dans un instant de voter le vœu que nous vous avons proposé. Je pense que le mieux eût été que chacun en ait eu connaissance au préalable.

Cela étant, au-delà de cette forme, l'importance est pour nous qu'effectivement le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux puisse aujourd'hui se positionner aux côtés des signataires particuliers de cet appel Ultimatum climatique.

Vous le savez, nous sommes aujourd'hui à 81 jours de la conférence de Copenhague. Beaucoup de spécialistes sont d'accord pour dire qu'il faut durcir et dramatiser le ton sur les enjeux de cette conférence internationale. Il y a de cela une quinzaine de jours, Hervé le Treut, le climatologue que vous connaissez, Monsieur le Maire, est venu ici à Bordeaux faire une conférence en sa qualité de climatologue, membre du GIEC. Il nous a vraiment alertés sur le fait que l'échec de la conférence de Copenhague que certains prédisent déjà, serait constitutif – ce n'est pas lui qui a employé cette expression, c'est moi qui l'emploie – d'une non assistance à planète en danger. Donc l'urgence de cet appel m'apparaît tout à fait manifeste.

J'ajouterai que les ONG que vous avez citées il y a un instant, qui sont des ONG humanitaires dans le domaine international, mais également un certain nombre d'ONG françaises caritatives ont lancé cet appel au mois de mai dernier en souhaitant atteindre un million de signatures. C'est d'autant plus important que nous nous positionnions sur cet appel, qu'aujourd'hui, après plusieurs mois, elles sont loin du compte puisqu'à 14 h 30 précises aujourd'hui je suis allé vérifier sur le site, il y avait seulement 183.574 signatures alors qu'on est à « J » moins 81. C'est-à-dire qu'il y a vraiment urgence pour que cet appel des ONG soit entendu.

Et si nous avons souhaité que cette question soit mise à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal c'est parce que nous sommes persuadés qu'un vote solennel, et, nous le pensons bien, unanime, de notre Conseil Municipal autour de la motion que nous vous avons proposée donnera encore plus de poids à ceux qui hésitent encore aujourd'hui à signer à titre individuel cet appel pour le succès de la conférence de Copenhague.

Un dernier mot si vous le permettez. C'est vrai que voter aujourd'hui ce vœu ce n'est pas ça qui va régler le succès j'espère prévisible de la conférence de Copenhague, mais nous considérons que cela consiste à mettre la Ville de Bordeaux en tout cas sur le chemin de Copenhague, ce qui est quand même une bonne initiative qui traduira les préoccupations de nombreux Bordelais.

Nous pensons aussi, ça sera ma conclusion, que signer et voter aujourd'hui de façon unanime cette motion de Copenhague constituera incontestablement un petit pas pour la planète, mais certainement un grand pas pour Bordeaux.

**M. LE MAIRE.** -

Mme WALRYCK.

**MME WALRYCK.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me réjouis de l'initiative que vous avez prise, Monsieur le Maire, d'autant que vous avez bien voulu accepter de co-organiser avec l'Association « T'as cas(?) » dimanche prochain, une grande manifestation qui sera un pique-nique sans carbone, à laquelle est associé l'ensemble des ONG, des organisations et des associations spécialisées dans les problématiques environnementales ou le développement durable. Ce sera l'occasion de lancer un grand appel également à l'ensemble des Bordelais, puisque l'objectif de cet ultimatum est d'abord qu'il y ait une mobilisation citoyenne la plus massive possible.

Je précise enfin que nous aurons avec vous, Monsieur le Maire, la rencontre éco-citoyenne avec Serge Auru(?) qui est l'un des promoteurs de cet Ultimatum, qui aura lieu le 15 octobre prochain à l'Athénée municipal. Donc ça sera là aussi l'occasion de mobiliser largement les Bordelaises et les Bordelais.

**M. LE MAIRE.** -

M. PEREZ.

**M. PEREZ.** -

Monsieur le Maire, nous nous associons bien évidemment à cette demande qui nous paraît aller dans le bon sens. Notre organisation le parti socialiste et bien d'autres organisations ont déjà signé cet Ultimatum climatique en tant qu'organisation il y a quelques semaines de cela.

Je reviendrai sur ce que vient de dire Pierre HURMIC sur le million de signatures dont nous avons « besoin ». C'est effectivement une mobilisation citoyenne importante pour faire pression sur ce qui doit se décider à Copenhague.

Malheureusement en ce qui me concerne, j'espère avoir tort, je suis assez pessimiste sur ce qui risque de sortir de Copenhague, pour l'instant, d'après les informations que l'on a. Mais si on doit sensibiliser nos concitoyens bordelais aux enjeux qui sont en cause il suffit de rappeler qu'en 2050 si rien n'est fait nous aurons ici la température du Maroc ou de Casablanca, ça dépendra du sens des courants, la moitié du Médoc sera engloutie et dans la partie qui restera on fera du Gris de Boulaouane à la place du Médoc. Autant de faits qui sont peut-être vus par le petit bout de la lorgnette mais qui je crois parlent à l'esprit.

Effectivement, « non assistance à planète en danger » c'est une chose que nous ne pouvons pas nous permettre, d'autant plus que la Gironde, Bordeaux, et au-delà bien des villes littorales, sont concernées et n'existeront peut-être plus en 2050 si cet Ultimatum climatique n'obtient pas le succès qu'il mérite. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI.

**MME VICTOR-RETALI.** -

Uniquement pour associer le groupe communiste à la démarche d'une manière tout à fait consensuelle. Nous sommes d'accord.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Nous sommes en train de vous distribuer ce texte qui ne l'avait pas été encore. Je vous propose de vous laisser le temps de le lire avant de procéder au vote.

Je voudrais simplement indiquer que nous aurons demain la visite à Bordeaux de M. Jancovici qui viendra vous présenter tous les aspects durables de l'opération de la Berge du Lac puisqu'il est le conseil de l'aménageur Bouygues Immobilier, de façon à faire que cette opération soit aussi exemplaire que possible.

Je rebondis sur ce dossier en vous donnant une information qui va tout à fait dans le sens que j'ai indiqué, à savoir que la SBEPEC que vous connaissez tous, la société d'économie mixte qui gère notre Parc des Expositions et notre Palais des Congrès, a lancé il y a quelques mois, au début de 2009, une consultation pour essayer de valoriser le parking du Parc des Expositions en mettant en place des panneaux photovoltaïques.

Il y a longtemps que je vous ai dit que nous recherchions de vastes espaces pour y installer de tels panneaux.

Le projet lancé par la SBEPEC, en accord avec la Ville bien entendu, est très ambitieux puisqu'il s'agit de couvrir 92.000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur 20 ha, mais aussi de mettre en place un système de collecte des eaux pluviales, de requalifier le sol du parking qui à l'heure actuelle est dans un asphalte qui ne permet pas évidemment la respiration du terrain, de clôturer l'ensemble du site et d'améliorer sa signalétique.

La consultation a été très fructueuse puisque 5 groupes ont fait des propositions. Finalement la commission d'appels d'offres de la SBEPEC a choisi l'équipe qui lui a paru la meilleure. Il s'agit d'un groupement conduit par EDF Energies Nouvelles avec des architectes, des bureaux d'études et diverses entreprises.

De la part d'EDF Energies Nouvelles cela représentera un investissement global considérable de 67 millions d'euros financés à 100% sur les fonds propres d'EDF Energies, cette dépense étant amortie sur les 20 années de la concession.

Le calendrier de réalisation de l'opération prévoit une mise en service avant la fin de l'année.

Cette opération s'accompagnera du versement à la SBEPEC, donc à la Ville indirectement, d'une redevance qui est fixée à l'heure actuelle à 1,3 million d'euros par an, l'ensemble de l'investissement, je l'ai dit, étant pris en charge par EDF.

Pour bien mesurer l'impact de cette opération voici quelques chiffres.

La production d'électricité grâce à ces panneaux photovoltaïques qui sera réinjectée dans le réseau d'électricité sera chaque année de 14 giga-watts heure, ce qui évidemment ne parle pas à notre imagination.

14 giga-watts heure, ça veut dire quoi ? C'est un peu plus de la moitié de la consommation de l'éclairage public de la ville chaque année. Donc ces panneaux représenteront une production d'électricité égale à la moitié de notre consommation d'éclairage public.

C'est l'équivalent de la consommation annuelle de 5.700 foyers.

C'est l'équivalent de 15% des consommations totales des bâtiments qui sont propriété de la Ville.

Et cela représente 1.700 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées chaque année.

Je voulais vous tenir informés de cette réalisation qui va faire de Bordeaux de ce point de vue une ville je crois tout à fait exemplaire.

## Désignation du secrétaire de séance Procès-verbal de la séance du 20 juillet 2009

**M. LE MAIRE.** -

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour. Je vais demander à Mlle Laetitia JARTY qui est toujours notre benjamine, qui est destinée à le rester longtemps, d'assurer le secrétariat de notre séance.

Elle va nous proposer immédiatement d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 juillet. C'est ça ?

**Mlle JARTY.** -

Exactement, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.** -

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

Mme DESAIGUES.

**Mme DESAIGUES.** -

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, nous voterons contre le procès-verbal, plus particulièrement la partie relative à la délibération 20090370, celle qui concernait le tramway sur le quadrant ouest.

Ma première observation portera sur la présentation. La délibération que nous a présentée Monsieur le Maire ne comportait pas à sa suite celle de l'amendement. Maintenant je comprends que pour une meilleure lisibilité du procès-verbal l'amendement apparaisse en page 52, néanmoins, je le répète, cet amendement ne faisait pas partie de ladite délibération et tel que c'est rédigé on pourrait le croire.

Ma deuxième observation qui va à la suite : votre majorité n'a pas déposé d'amendement. Vos élus se sont largement exprimés sur cette délibération. Je ne reviendrai pas sur leur avis, leur attente, leur désespoir même, mais personne de votre majorité n'a déposé un amendement, M. LOTHAIRE plus que quiconque.

Les élus socialistes ont seuls déposés un amendement. Je cite M. PEREZ :

« Comme suite à l'argumentaire que nous venons de vous présenter nous vous proposons de rajouter sur la délibération du Conseil Municipal à la suite des points 1 et 2 le point n° 3... Etc, etc. »

Je vais en rester là. Nous voterons donc contre car le procès-verbal ne retranscrit pas exactement ce qui s'est déroulé durant ce Conseil Municipal du mois de juillet auquel nous avons tous participé.

Je terminerai par une question. Pourquoi toutes les vidéos du Conseil Municipal ont-elles été retirées du site ? Est-ce si gênant de voir nos interventions ?



**M. LE MAIRE.** -

Décidément c'est pour le plaisir d'être désagréable. Je ne vois pas du tout l'enjeu. Si vous voulez qu'on précise que l'amendement est dans la délibération on va le préciser. M. LOTHAIRE a fait une proposition d'amendement en séance, tout le monde s'en souvient. Elle n'a pas pris la forme, peut-être, d'un amendement distribué, mais il y avait bien amendement.

Donc c'est une mauvaise querelle. Vous vous mordez peut-être les doigts d'avoir voté comme vous avez voté ? C'est un peu tard pour y revenir.

Si vous voulez qu'on modifie le procès-verbal moi je suis tout à fait prêt à le modifier parce que c'est absurde de voter contre un procès-verbal.... Mais on est toujours surpris par votre capacité d'imagination pour faire de l'opposition par principe.

M. HURMIC.

**M. HURMIC.** -

Ce n'est pas sur le procès-verbal c'est juste sur la communication importante que vous venez de faire sur les panneaux photovoltaïques sur les parkings du Parc des Expositions de Bordeaux Lac, Monsieur le Maire, pour vous dire que c'est une initiative extrêmement importante. C'est pour ça que nous ne tenons pas à ce qu'elle passe inaperçue.

Nous tenons à vous dire ici ô combien nous approuvons ce type d'équipement photovoltaïque à Bordeaux Lac en vous posant tout de même une question.

Lorsque nous avons déjà évoqué cette question et également les initiatives qu'entendait prendre la SBEPEC pour le photovoltaïque, nous avons également envisagé une couverture en toiture du hall 1 du Parc des Expositions, puisqu'à l'époque la SBEPEC projetait également de le couvrir de panneaux posés sa toiture, ce qui représente quand même 50.500 m<sup>2</sup>.

C'est vrai que si on avait pu avoir les parkings plus la toiture... Vous me direz qu'il y a eu peut-être des contraintes techniques difficiles, mais je pense que la pose de panneaux solaires en toiture est également une initiative que nous encouragerons le jour où elle viendra en débat dans le Conseil Municipal.

Ceci dit nous ne boudons pas notre enthousiasme ni notre approbation pour ce que vous nous proposez qui est effectivement extrêmement performant au niveau de ce dont pourra bénéficier notre ville.

Un autre mot si vous le permettez, Monsieur le Maire, qui est tout à fait la suite de ce débat.

Vous savez qu'il y a actuellement un débat entre les cellules photovoltaïques qui sont posées en toiture et les cellules photovoltaïques qui sont posées à même le sol, c'est-à-dire par exemple ce que l'on appelle « les fermes photovoltaïques ».

Nous avons eu l'occasion de vous dire ici il y a quelques mois – je crois que c'était Marie-Claude NOËL – notre désapprobation totale vis-à-vis d'un certain nombre de projets girondins qui certes envisagent de faire du photovoltaïque, mais qui envisagent de le faire n'importe comment, à savoir au détriment d'espaces ruraux ou d'espaces forestiers.

Vous savez notamment qu'il y a de gros projets à Cestas. Nous vous avons fait part de notre désaccord là-dessus.

J'ajoute également que lorsque Mme Jouanno, Secrétaire d'Etat à l'Environnement, est venue à Bordeaux à la salle de l'Athénée il y a quelques semaines, elle a manifesté très clairement son désaccord total vis-à-vis de ces fermes photovoltaïques que certains veulent imposer, y compris en Gironde.

Je sais que vous la voyez ce soir, Monsieur le Maire. J'ai lu la presse. Je pense que ça ne serait peut-être pas mal que vous l'alertiez sur un certain nombre de projets Girondins, notamment celui de Cestas, mais je crois qu'il y en a deux autres, de ces fermes photovoltaïques qui ne vont pas du tout dans le sens de la protection de la biodiversité et des espaces ruraux et forestiers qu'il faut protéger y compris des solutions photovoltaïques.

**M. LE MAIRE.** -

M. MARTIN.

**M. MARTIN.** -

Monsieur le Maire, je dirai à M. HURMIC qu'effectivement vous avez commencé à étudier avec la SBEPEC la couverture du hall n°1 qui fait 900 m de long. Il s'est avéré qu'en l'état actuel des choses on pouvait difficilement y mettre des panneaux photovoltaïques parce que cette toiture a l'âge qu'elle a, si je puis dire. Il y a au milieu toute une série d'ouvertures qui permettent l'éclairage, la sécurité, et il peut y avoir des problèmes d'étanchéité avec le nouveau poids.

Donc il est évident que le jour où nous allons entreprendre les travaux nouveaux de couverture, à ce moment-là nous associerons les études avec du photovoltaïque. Pour l'instant ce n'est pas possible. C'est la raison pour laquelle nous avons pensé qu'il fallait traiter le dossier des parkings.

Sur le deuxième point le maire peut répondre. Je voulais simplement vous dire que moi j'ai eu un certain nombre de contacts, et je crois que le législateur va aller dans ce sens. Car c'est tout à fait inadmissible. On est tous d'accord pour qu'il n'y ait pas trop de fermes photovoltaïques, voire pas du tout, dans des zones qui sont des zones naturelles.

**M. LE MAIRE.** -

Je vais alerter Mme Jouanno en particulier des projets de fermes photovoltaïques dans la forêt landaise puisqu'on est en train de proposer à des propriétaires sylviculteurs qui hésitent à replanter de faire à la place du photovoltaïque. Mme Jouanno avait dit très clairement : le photovoltaïque c'est sur les toits. Ce n'est pas à la place des cultures, qu'elles soient en forêt ou au sol.

On en termine avec le procès-verbal. Je voudrais simplement dire à Mme DESAIGUES que la vidéo de notre séance de juillet consacrée notamment à la ligne D est sur le site. M. Charles-Marie Boré(?) vient d'aller vérifier. Il y a peut-être eu un problème de connexion.

M. RESPAUD.

**M. RESPAUD.** -

Monsieur le Maire pour vous dire que nous ne regrettons pas notre vote là-dessus. Mme DESAIGUES a été surprise, à raison, de voir que l'amendement qui a été déposé en bonne et due forme n'apparaît pas clairement dans le procès-verbal, ainsi que le débat qui a eu lieu.

Donc ce que je vous propose c'est de reporter le vote à la prochaine fois et que Mme DESAIGUES travaille avec M. Hugues MARTIN pour revoir ça.

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD, soyons clairs. Moi je suis tout à fait d'accord pour que cet amendement soit au procès-verbal et qu'on indique qu'il a été déposé par le groupe socialiste et qu'il fait partie de la délibération. Il n'y a pas besoin de se réunir indéfiniment pour en décider. Je vous donne cette assurance.

**M. RESPAUD.** -

Si vous êtes d'accord...

**M. LE MAIRE.** -

Je suis d'accord. Bien entendu. Il n'y a aucune raison. Cela arrive souvent que les procès-verbaux ne soient pas toujours rédigés aussi précisément qu'on le souhaiterait. Donc je suis d'accord pour que l'amendement du groupe socialiste y figure en toutes lettres et qu'il soit bien indiqué qu'il fait partie de la délibération puisque nous l'avons accepté.

Cela vous va ?

(Réponse affirmative)

**M. LE MAIRE.** -

Très bien. On passe à la suite.

*Monsieur le Maire*

**D -20090464**

**Contrat de co développement 2009 / 2011 entre la CUB et la Ville. Approbation. Autorisation.**

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Vous avez approuvé par délibération D-20090066 du 2 mars 2009 la démarche engagée par la Communauté urbaine de Bordeaux d'une contractualisation pour la période 2009-2011 avec chacune des 27 communes membres : le contrat de co-développement.

S'appuyant sur un diagnostic et un projet de territoire communal à 5-10 ans, le contrat propose une déclinaison opérationnelle et des modalités d'action entre les deux établissements, aussi bien sur des opérations d'investissement que sur des prestations de service ou des coopérations techniques.

Le Conseil communautaire a approuvé les projets des 27 contrats de co-développement lors de sa séance du 10 juillet dernier. C'est désormais au Conseil municipal de se prononcer.

Le projet de contrat de co-développement est annexé au présent rapport. Pour rappel, la déclinaison opérationnelle du Contrat (Cf. article 6) reprend les 4 grands axes suivants :

- **L'arc de développement durable et les sites de projet** : Axe Lac / Cracovie Latulle / Lucien Faure / Cenon Pont Rouge ; Axe Bastide Niel / Mayaudon / Benauge ; Axe Deschamps / St-Jean Belcier / Quartiers anciens ; Autres sites.
- **Proximité et quotidien** : Propreté ; écoles communautaires ; politique de la ville...
- **Déplacements et mobilité** : Schéma de déplacement ; deux-roues ; aménagement des cours ; parkings de proximité.
- **Enjeux transversaux** : enjeux structurants pour le territoire communautaire (Euratlantique ; PNRQAD ; Logement ; Développement économique...) et enjeux localisés sur la ville contribuant aux enjeux communautaires (équipements / événements culturels ; équipements sportifs...).

Je vous demande de bien vouloir approuver le contrat ci-joint et de m'autoriser à le signer en prenant en compte les deux points suivants :

- 1) La Ville demande à ce que la même réserve que celle introduite par la CUB à l'article 8 du contrat s'applique à elle, à savoir que les financements à prévoir seront inscrits dans la limite des capacités financières de la commune.
- 2) La Ville prend acte des dispositions de contrat relatives à la propreté mais demande qu'un avenant soit d'ores et déjà prévu pour garantir le ramassage du hors bac sur le reste du territoire communal

La Ville exprime par ailleurs son regret quant au mode de répartition du Fonds d'Intervention Communal, qui la pénalise fortement.

**M. LE MAIRE.** -

Mes chers collègues, je ne serai pas trop long en vous présentant ce contrat de co-développement. Ceux d'entre-vous qui siégez à la Communauté Urbaine en ont déjà eu connaissance lors d'une séance du Conseil de Communauté, mais évidemment, à partir du moment où on parle d'un contrat, il faut être deux, il y a la Communauté Urbaine d'un côté et il y a la Ville de l'autre. Inutile de dire que le contrat de co-développement de la Ville de Bordeaux a une importance toute particulière parmi ceux des 27 communes.

Il est donc conclu pour 3 années sur les années 2009 / 2011. Il s'appuie sur un diagnostic partagé qui retrace ce qui s'est passé à Bordeaux et le projet de territoire communal surtout qui est le nôtre sur les 5 à 10 prochaines années.

Il s'articule autour de 4 grands axes dont nous sommes convenus ensemble.

D'abord tout ce qui a trait à l'aménagement urbain et plus précisément à ce que, dans le projet urbain que je vous ai présenté au début de cette année, nous avons appelé « l'arc de développement durable de l'agglomération ».

Cet arc comporte plusieurs sites qui vont connaître des aménagements au cours des 10 ou 15 prochaines années.

D'abord le site du Lac. Vous avez peut-être vu dans le hall d'entrée la maquette de l'opération Bordeaux Berge du Lac.

Puis les Bassins à Flots.

Si je me déplace sur cet arc de développement, le pont Bacalan / Bastide dont l'ordre de service sera donné je l'espère dans les prochains jours.

De l'autre côté du pont Bacalan / Bastide, le débouché du pont sur les anciens terrains SOFERTI.

Puis le secteur Bastide Niel.

Le secteur de La Benauge.

Le secteur Deschamps.

Autour de la gare et à cheval sur Bègles, Floirac et Bordeaux, l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique.

Sans oublier bien sûr les quartiers anciens et les autres sites de projets.

Voilà le premier grand axe qui participe pleinement de notre volonté de mener une stratégie cohérente de développement durable.

Le développement durable c'est d'abord en termes d'urbanisme la lutte contre l'étalement urbain. Pour moi c'est la priorité. Ce n'est pas facile parce que nous avons fait exactement le contraire depuis longtemps. Nous avons laissé s'étaler l'agglomération et nous ne parviendrons à inverser le mouvement que, à la fois par des documents d'urbanisme suffisamment clairs, mais surtout par une politique restaurant pleinement l'attractivité des centres villes et de la ville centre. Cela me paraît tout à fait essentiel.

De ce point de vue ce qui est dit dans le contrat de co-développement est parfaitement conforme avec l'ambition de la ville.

Le deuxième volet c'est tout ce qui touche à la proximité et à la vie quotidienne, avec deux points que je voudrais souligner : la propreté et les aménagements de voirie.

La propreté tout d'abord. Nous avons eu avec la CUB une négociation difficile dans ce domaine parce que les responsabilités sont partagées, qu'il est très difficile de les articuler, que des progrès ont été faits mais que la situation n'est pas pleinement satisfaisante.

Nous avons obtenu un certain nombre de choses.

La mise en place de la collecte sélective des déchets à domicile dans l'hypercentre ne peut fonctionner que si l'on propose à une grande partie des habitants des petites poubelles logeables sous un évier, et dans ces conditions il faut que la collecte soit fréquente. On ne peut pas garder ça sous son évier toute une semaine.

Donc nous avons obtenu le rétablissement d'une collecte 4 + 2 dans l'hypercentre. C'est un point positif.

Le deuxième dossier qui a donné lieu à discussions serrées a été la collecte des sacs ou des déchets divers qui s'amoncellent parfois autour des bacs à proprement parler.

Jusqu'à présent, à des degrés divers, la CUB disait : ce n'est pas mon affaire, c'est à la Ville de ramasser, ce qui est absurde. On ne peut pas expliquer à nos concitoyens que ce qu'il y a dans un bac c'est la CUB et ce qu'il y a juste à côté ce n'est pas la CUB.

Donc la CUB a accepté d'assurer la collecte hors bacs dans le centre. Ce qui pose problème parce qu'il n'y a pas que dans le centre que nous sommes confrontés à des difficultés. J'y reviendrai dans un instant.

Le troisième point de cette propreté c'était le lavage des bacs. Je conçois parfaitement que dans une ville de Mérignac ou de Pessac on puisse demander aux utilisateurs de laver leur bac. Rue du Loup, rue Paulin, ou même rue Porte-Dijeaux c'est un peu difficile de laver son bac. Donc nous souhaitons que le lavage des bacs continue à être assuré par la CUB dans l'hypercentre, là où ce n'est pas possible de faire autrement.

Voilà. Il y a encore quelques petites questions à régler, mais au total nous avons quand même obtenu des améliorations significatives.

Le troisième volet c'est les déplacements et la mobilité : le schéma de déplacements, la politique en faveur des deux roues, l'aménagement des cours, les parkings de proximité... Nous avons pas mal progressé au cours des années dans ce sens. Il y a encore beaucoup à faire.

Et puis, ce qu'on appelle avec une inflation remarquable de l'utilisation du mot « enjeu », les enjeux transversaux : enjeux structurants pour les territoires communautaires, enjeux localisés sur la ville contribuant aux enjeux communautaires. Finalement le mot enjeu finit par devenir synonyme tout simplement de projet.

Là il y a toute une série de thèmes qui sont abordés : Euratlantique, PNRQAD, logement, développement économique, etc.

Voilà l'architecture générale de ce contrat de co-développement. C'est une mise en perspective intéressante. C'est une méthode de travail qui marque un progrès. Ce n'est pas une révolution parce que la quasi totalité des opérations qui sont dans ce contrat étaient déjà connues et déjà dans les tuyaux.

Je suis renforcé dans cette appréciation par la rédaction de l'article 8-1 : Modalités de financement du contrat. Il est écrit :

« La première année du contrat 2009-2011 doit correspondre à des financements inscrits au budget 2009. Les financements à prévoir pour les années 2010 et 2011 seront inscrits au PPI 2010-2014 dans la limite des capacités financières de la Communauté Urbaine et à l'issue des arbitrages budgétaires annuels. »

Ce qui veut dire en d'autres termes que rien n'est arbitré, en fait. Je peux saluer cette prudence. Je souhaiterais d'ailleurs que la Ville fasse preuve de la même prudence et indique bien que ses propres engagements dépendront de ses arbitrages budgétaires annuels, mais ça réduit évidemment la portée de l'exercice contractuel que nous examinons aujourd'hui.

Il y a un dernier point sur lequel je manifeste franchement mon désaccord c'est ce qui concerne le Fonds d'Intérêt Communal. J'ai eu l'occasion de le dire en Conseil de Communauté. J'avais demandé à nos élus de voter contre. C'est que la part réservée à Bordeaux sur ce Fonds d'Intérêt Communal n'est pas juste. C'est le mot qui convient.

L'enveloppe globale affectée par la CUB à ces fonds augmente de 26%. L'enveloppe de Bordeaux augmentera de 2,9%.

Alors évidemment, les 26 autres communes se sont frotté les mains parce que le bonus est pour elles.

Et la part de Bordeaux dans le total de ce fonds sera inférieure à 25%, alors que nous faisons le tiers de la population.

Donc cette répartition a été faite sur le dos de la Ville. C'est fort dommageable parce que nous avons des besoins en termes de voirie et en termes d'assainissement qui sont loin d'être satisfaits.

Au total je vous demanderai d'approuver ce contrat de co-développement en indiquant bien que la Ville s'appliquera les mêmes précautions en termes budgétaires, c'est-à-dire qu'elle y mettra l'argent qui résultera de ses propres arbitrages budgétaires année après année.

Deuxièmement en rappelant notre insatisfaction sur le Fonds d'intervention Communal.

Troisièmement en demandant à la CUB un amendement, de façon à pouvoir signer le contrat, qui portera sur le fait que le ramassage hors bac s'étendra à l'ensemble du territoire communal. Il n'y a aucune raison de limiter le ramassage hors bac à l'intérieur des boulevards. D'ailleurs ça n'a pas été négocié comme cela. Il y a peut-être eu une mauvaise compréhension au moment de la rédaction des textes.

Voilà ce que je souhaitais vous dire sur ce contrat.

J'ouvre maintenant le débat.

M. RESPAUD.



**M. RESPAUD.** -

Monsieur le Maire, d'abord sur le Fonds d'Intervention Communal je crois qu'on a le débat vendredi en Conseil de Communauté donc nous aurons l'occasion de nous exprimer là-dessus à ce moment-là.

Nous nous réjouissons de ces contrats de développement 2009-2011 entre la Ville et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Lors du débat qu'il y a eu à la Communauté Urbaine de Bordeaux en juillet dernier nous avons insisté sur un certain nombre de problèmes, notamment au niveau de la gouvernance de la Communauté Urbaine de Bordeaux, au niveau de la prise en charge des difficultés économiques.

Ici j'insisterai surtout sur le développement inégalitaire de Bordeaux qui transparait dans ce contrat de manière assez nette et précise, un développement inégalitaire au profit des habitants de l'hypercentre et des plus fortunés d'entre eux.

Vous êtes en train d'instaurer en quelque sorte une ville à deux vitesses, et en même temps de modifier la composition sociologique de la ville. Je vais prendre deux exemples pour m'expliquer.

Le premier, vous en avez parlé, c'est la propreté et le ramassage des déchets. Je crois que c'est très symbolique de vos préoccupations actuelles. Tout le monde paie le même impôt sur des bases similaires, tout le monde paie surtout la même taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la TEOM, mais on est en train de distinguer l'hypercentre, l'intérieur des cours et le quartier des Chartrons, et le reste de Bordeaux.

J'ai bien noté ce que vous avez dit sur le hors bac, c'est-à-dire que l'amendement va porter sur son extension sur l'ensemble de Bordeaux. Enfin dans le contrat qui nous est proposé là nous avons vu que c'était réservé pour le moment à l'hypercentre.

Mais il y a deux autres mesures qui sont caractéristiques. Le maintien du lavage des bacs dans l'hypercentre de Bordeaux, 4 fois, ce n'est pas négligeable, alors qu'ailleurs c'est zéro.

L'autre point qui est aussi caractéristique c'est qu'on va passer dans l'hypercentre pour le ramassage des déchets 4 + 2, c'est-à-dire 4 fois pour les ordures ménagères et 2 fois pour le bac vert, alors qu'ailleurs ça ne sera plus que 1 et 1. C'est ce que j'ai entendu dire. Ça veut dire 1 jour pour les ordures ménagères, 1 jour pour le bac vert. Ça nous pose quand même de sacrés problèmes. Il est même question de passer au centre ville les jours fériés, et pas dans le reste de la ville.

Ça fait beaucoup de déséquilibre. Tous les Bordelais paient exactement la même taxe mais on va avoir des services vraiment très différenciés entre l'hypercentre et le reste. Nous considérons que c'est une rupture inadmissible dans l'égalité devant les charges publiques.

Une famille me faisait remarquer d'ailleurs que si le jour du ramassage des ordures ménagères tombe un jour férié, ce qui arrive de temps en temps, c'est pendant 15 jours qu'il n'y aura pas de ramassage des ordures. Par exemple, en regardant le calendrier, si le jour de ramassage est le samedi ça veut dire que c'est pendant près de trois semaines, 1<sup>er</sup> mai, 8 mai, etc., donc début mai prochain, qu'il n'y aura pas de ramassage des ordures ménagères. Je me demande comment c'est possible surtout si on a des bacs assez petits.

Le problème des déchets, vous l'avez bien senti, Monsieur le Maire, est un problème important, un vrai problème. A côté de ça je crois que les solutions sont fausses. Les mesures que vous préconisez sont amenées à nous conduire à une aggravation de la situation hors hypercentre. On a vu récemment encore dans la presse que des rats réapparaissaient à Beaujour. Je crois qu'ils ont de beaux jours devant eux ces rats.

Voilà la première chose que je voulais vous dire en précisant que nous vous soutiendrons dans l'amendement sur le hors bac pour que ce hors bac soit ramassé sur l'ensemble de la Ville de Bordeaux et peut-être de la Communauté Urbaine si ça les intéresse.

Le second exemple que je vais prendre c'est celui du stationnement. J'ai constaté, alors que le problème de notre CUB me paraît être la difficulté qu'il y a à organiser une véritable politique du stationnement sur l'ensemble de son territoire, notamment sur la ville de Bordeaux. Elle va se trouver encore plus démunie par le transfert à Bordeaux de la taxe pour l'organisation des places de stationnement.

La Ville de Bordeaux va dorénavant avoir les mains quasiment totalement libres pour avoir sa politique de stationnement. C'est une politique que nous n'approuvons pas car elle consiste à taxer, taxer encore et toujours sans discernement.

J'ai eu l'occasion de le dire à propos du quartier Saint-Jean récemment parce que je connais bien ce quartier, mais on sait que ça va se multiplier dans l'ensemble des quartiers, à La Bastide, à Nansouty, à Ornano, à Caudéran bientôt, on a une offre de parkings sur Saint-Jean insuffisante ou inexistante.

Mais surtout, Monsieur le Maire, il y a l'impossibilité pour les riverains d'avoir accès à des parkings résidants puisqu'il n'y en a pas, d'avoir accès à des parkings de proximité puisqu'il n'y en a pas, voire à construire eux mêmes des garages qui sont sévèrement réglementés dans les quartiers d'échoppes.

Et voilà qu'une ressource nouvelle apparaît, le stationnement payant en voirie qui s'applique sans considération sociale et qui va contribuer, il faut le dire, à modifier la composition sociologique de la ville.

Vous avez certainement vu cette étude de la CUB parue en juin 2009 sur le compte déplacements voyageurs de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui porte sur l'année 2006. C'est une étude qui a été faite par le CNRS et par l'université de Bordeaux 4 qui regarde si la politique suivie est compatible avec le PLU et - ce que vous disiez, que nous approuvons - le fait de développer l'hypercentre par rapport à l'extension de notre ville.

Voilà ce que je lis. Je vais vous citer deux passages parce qu'ils vont à l'encontre de la croyance selon laquelle le stationnement payant est un facteur de développement durable. C'est totalement erroné.

« Pour une grande partie des résidants une politique restrictive de stationnement ne devrait pas permettre de diminuer la motorisation. L'automobile demeure un choix ou une nécessité. Elle oblige les riverains à se reporter sur la location d'une place de parking payante provoquant soit un alourdissement conséquent du coût pour les ménages concernés, soit une incitation à la construction de garages privés en centre ville, d'autant que le marché immobilier entre dans une phase de stagnation.

Un processus de substitution des garages privés au logement se mettrait alors en place révélant une contradiction avec les objectifs affichés de renouvellement urbain et de retour au centre.

En outre l'alourdissement des coûts de la mobilité pourrait avoir des effets sur la décision de localisation en favorisant l'accueil des plus hauts revenus au centre de l'agglomération. »

Je crois que cette politique va vraiment à l'encontre de ce que vous appelez de vos vœux en termes d'objectif qui est le développement de l'hypercentre et éviter l'étalement urbain.

Quel Bordeaux voulons-nous ? Et surtout pour qui ? C'est cela qui doit guider notre décision. C'est pourquoi nous souhaitons un moratoire, comme je le propose dans la question écrite que nous verrons tout à l'heure, à toute extension du stationnement payant de surface de façon à faire un bilan du stationnement payant là où il existe déjà.

Enfin un dernier mot si vous le permettez, Monsieur le Maire, sur le grand stade. C'est vous qui avait lancé cette idée.

On est en train de faire des travaux importants au stade Chaban Delmas - Nous allons les voir tout à l'heure - :

La remise en état des structures béton et de l'étanchéité pour un montant de 3,6 millions d'euros. Ce n'est pas négligeable, c'est important, et on n'a pas fini car il faut que les conditions de sécurité soient assurées au stade. On rénove également la sonorisation du stade : 300.000 euros. Donc ça fait à peu près 4 millions d'euros pour la rénovation du stade Chaban Delmas qui s'ajoutent aux travaux déjà accomplis antérieurement.

Nous y sommes bien sûr favorables. Nous voterons les délibérations qui portent sur ces points-là.

Nous avons la chance d'avoir un grand stade de 35.000 places en centre ville. Il faut l'entretenir. Mais à quoi bon créer un nouveau stade de 40.000 places pour avoir droit à 3 ou 4 matchs de Coupe d'Europe si le dossier français est retenu, ce qu'on ne sait pas encore, ou simplement pour favoriser le sport spectacle, le sport entreprise ?

230 millions d'euros c'est énorme, auxquels il faudrait rajouter tous les équipements de desserte. On ne devrait pas être loin des 300 millions d'euros.

En matière d'équipements sportifs et culturels, nous avons, vous le savez Monsieur le Maire, beaucoup à faire encore. Je souhaite que ni la Ville de Bordeaux ni les autres collectivités ne s'engagent dans un investissement aussi lourd pour une compétition hypothétique et ponctuelle.

J'ai suivi quelques matchs de championnat en ce début d'année. C'est vrai qu'il y en a plus que l'année précédente, mais le stade n'a jamais été plein, loin de là. Donc je crois qu'il faut savoir raison garder.

Je souhaitais vous donner notre position sur le stade avant que nous ayons un débat à la Communauté Urbaine sur ce sujet. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

M. HURMIC.

**M. HURMIC.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le document que vous nous présentez que vous appelez « Contrat de co-développement » est une véritable déclinaison de la politique municipale. Vous balayez dans ce document de 77 pages l'ensemble de vos politiques municipales, ce qui nous impose aujourd'hui d'avoir un vrai débat sur un certain nombre de projets que vous nous annoncez effectivement à l'intérieur de ce document contractuel avec la Communauté Urbaine.

D'abord un mot sur la démarche. Lorsque le débat est venu à la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009, notre groupe a fait état d'un certain nombre de réserves.

Nous avons approuvé l'esprit des contrats de co-développement. Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Maire, pour dire que ça n'a rien de révolutionnaire. C'est-à-dire que les projets qui sont maintenant inclus dans les contrats de co-développement étaient autrefois directement négociés entre les maires des 27 communes et les services techniques de la Communauté Urbaine, et dans un deuxième temps avec le Président.

Maintenant l'avantage de cette démarche qui n'est pas révolutionnaire c'est de donner plus de lisibilité, dans la mesure où nous sommes pour la première fois informés de ce que sont les demandes réelles des villes auprès de la Communauté Urbaine, et nous sommes aussi officiellement informés lors des Conseils de Communauté Urbaine également de ces demandes municipales.

Sur le fond nous avons dit à plusieurs reprises que nous craignons de voir à travers cette démarche resurgir de façon trop extravagante le fait municipal, alors que, vous le savez, notre position sur la Communauté Urbaine et sur l'agglomération consiste à dire qu'une politique d'agglomération n'est pas le résultat de 27 politiques municipales égoïstes, mais c'est le fait de définir collectivement les grandes enjeux d'agglomération sur lesquels nous devons tous apporter notre appui et notre soutien.

Nous n'avons pas l'impression que ces contrats de co-développement participent de cette démarche.

Dans mon intervention je parlerai essentiellement et même exclusivement de trois sujets qui ont spécialement attiré notre attention pour illustrer ce propos sévère sur l'absence de cohérence de notre politique d'agglomération. Ils toucheront aux domaines de la culture, du sport, de la voirie et de la mobilité.

En ce qui concerne tout d'abord la culture, nous considérons que vous continuez à faire, Monsieur le Maire, à travers ces contrats de co-développement ce qu'ont toujours fait les communes à la Communauté Urbaine, c'est-à-dire une politique de guichet. C'est-à-dire que les maires préparent les projets municipaux et une fois qu'ils sont montés sans concertation communautaire ils demandent à la Communauté Urbaine vécue comme un guichet : aidez-moi à financer ce projet.

C'est ce qu'a fait la Commune de Floirac avec son fameux projet d'Arena. Et pour prendre un exemple qui est visé dans ce document de contrats de co-développement, c'est ce que vous faites avec Evento. A aucun moment la Communauté Urbaine ou les élus communautaires n'ont été associés à cette réflexion culturelle, et tout d'un coup dans le contrat de co-développement vous demandez à la Communauté Urbaine de participer à hauteur de 275.000 euros au financement de cette manifestation.

Tant mieux qu'il y ait un multi-partenariat, mais je pense qu'il serait mieux que la discussion entre les partenaires ait lieu en amont. Ce d'autant plus, Monsieur le Maire, et

là nous serons peut-être d'accord, que la Communauté Urbaine n'a pas de compétence culturelle. Vous continuez à travers ces contrats de co-développement à braconner hors compétence.

Si vous voulez vraiment que la Communauté Urbaine s'investisse dans une politique culturelle bordelaise et d'agglomération, militez donc avec nous pour qu'elle acquière enfin la compétence dans le domaine culturel et qu'elle arrête de faire et d'encourager des coûts municipaux comme vous lui demandez de continuer à le faire.

Ce d'autant plus, Monsieur le Maire, qu'à l'intérieur de ce contrat de co-développement vous nous dites, je vous cite : « La ville se prépare à relever le défi de donner à Bordeaux une lisibilité internationale en matière d'offre culturelle ». Et vous êtes encore plus précis, et je dirai ambitieux pour notre ville en nous disant : « Nous voulons hisser Bordeaux au rang de métropole culturelle européenne ».

Ne soyons pas naïfs, Monsieur le Maire, une ville de 230.000 habitants ne se hissera jamais au niveau européen dans le domaine culturel. Nous avons en face de nous, nous l'avons bien vu avec la compétition qui a eu lieu pour la capitale européenne de la culture, de vraies métropoles millionnaires. Il est évident que Bordeaux ne sera un jour capitale européenne de la culture, et nous l'espérons de tout cœur, que lorsque ce sera la Communauté Urbaine qui définira une politique culturelle d'agglomération. Le reste c'est de l'habillage prétentieux, mais ce n'est que de l'habillage et vous passez à côté de ce que serait une véritable ambition culturelle d'agglomération.

Si vous avez l'intention de demander au Président de la Communauté Urbaine enfin l'extension des compétences pour laquelle nous nous battons depuis des années, vous savez que nous serons à vos côtés pour exiger que Bordeaux puisse se hisser au rang de métropole culturelle européenne et qu'elle ne le fera pas avec la fiscalité de ses 230.000 habitants.

J'en viens maintenant au sport. J'ai envie de dire que pour les sports c'est un peu la même problématique. Aussi des projets définis par la municipalité. Et l'un d'eux, le plus emblématique, c'est le projet fou d'un grand stade.

Là vous demandez à l'intérieur du projet de co-développement un accord de principe à la Communauté Urbaine pour financer votre projet municipal de grand stade. Je note que nous n'en avons jamais débattu ici. Vous ne nous avez jamais demandé si on était pour, même si vos colistiers étaient pour. Votre programme pour les élections municipales n'en faisait pas état. On n'en a jamais débattu. Et là à l'intérieur du projet de co-développement vous demandez tout simplement à la Communauté Urbaine d'être partenaire de ce projet fou de grand stade.

Sachez, Monsieur le Maire, que nous, nous avons déjà fait passer le message au Président de la Communauté Urbaine qui trouvera sur sa route le groupe des Verts qui s'emploiera à tout mettre en œuvre pour que des projets, à un moment où on dit à nos concitoyens : « il faut serrer la ceinture ; l'argent public doit être distribué avec parcimonie ; nous avons moins d'argent ; nous ne savons pas comment nous allons pouvoir financer les autres phases du tramway... » (inachevé).

Et vous vous apprêtez à leur demander de s'embarquer avec vous dans ce projet insensé de 230 millions d'un grand stade municipal à Bordeaux !

Monsieur le Maire, nous ne comprenons pas cette espèce d'acharnement totalement décalé par rapport à ce que sont les préoccupations de nos concitoyens qui ne veulent plus qu'il y ait de l'argent public pour encourager les dérives financières du foot-business.

En tout cas, je le redis ici, on le prétend depuis plusieurs mois, ce sont des dérives financières qui sont totalement inacceptables dans la période que nous traversons aujourd'hui.

Derniers mots. Je vous indiquais également que je vous parlerais de la voirie et de la mobilité. Là nous allons peut-être trouver des passerelles et des points de convergence à condition que la ville soit un peu plus précise dans ses termes.

Vous précisez à l'intérieur du contrat que vous entendez favoriser une mobilité maîtrisée et durable. Nous préférierions, Monsieur le Maire, que vous employiez plutôt le concept qui est beaucoup moins abscons que celui-là qui consiste à favoriser la mixité fonctionnelle afin de rapprocher habitants, emploi et loisirs.

Car il ne s'agit pas d'encourager tous azimuts les déplacements, il s'agit de faire en sorte que nous ayons une ville et une agglomération plus compactes et que les uns et les autres nous œuvrions pour faire en sorte que les habitants soient plus près de leur travail, de leur zone d'activité, ainsi que de leurs loisirs. C'est ça une ville plus compacte. Cela paraît plus précis que le vœu que vous émettez.

Egalement toujours sur ce terrain de la voirie et de la mixité, nous avons été heureux – c'est pour ça que j'ai dit qu'on a des convergences, Monsieur le Maire - de lire dans ce document que la ville s'apprêtait à retraiter des tronçons de voies à caractère autoroutier, je reprends votre expression, ce qui devra être envisagé boulevard Aliénor d'Aquitaine, place Latule, rue Lucien Faure, boulevard Joliot-Curie, boulevard des Frères Moga.

C'est reconnaître qu'effectivement il y a dans notre ville actuellement un certain nombre d'infrastructures qui devraient être urbaines et qui sont autoroutières, ce que nous prétendons depuis un certain temps. Et surtout nous les voyons à la proximité du pont Bacalan / Bastide.

Vous savez que depuis longtemps nous disons à la Communauté Urbaine : nous ne souhaitons pas que ce pont ait une vocation autoroutière. Nous avons été rassurés par les débats les plus récents à la Communauté Urbaine où on nous a dit que l'une des voies qui était initialement dédiée à la voiture sera vraisemblablement dédiée au mode de déplacements doux, c'est-à-dire aux piétons et aux cyclistes.

Nous comptons vraiment que la Ville de Bordeaux encourage cet effort des raccordements avec le pont d'Aquitaine pour faire en sorte que toutes les liaisons routières avec le futur pont Bacalan / Bastide soient des liaisons modestes, en tout cas favorisant les modes de déplacements les plus doux.

Vous nous avez dit également Monsieur le Maire, et là je suis d'accord avec vous, je vais finir sur une note tout à fait optimiste, que la lutte que nous devons mener c'était une lutte contre l'étalement urbain.

J'ai lu également la semaine dernière dans Libération un article qui m'a beaucoup intéressé qui s'appelle « Ecologie et urbanisation sont-elles compatibles ? » que vous avez écrit, dans lequel vous dites – nous vous approuvons, ça rejoint ce que vous avez dit – :

« Une autre façon de bâtir et de vivre la ville plus respectueuse des équilibres naturels et sociaux est possible. L'urbanisation qu'il nous faut combattre désormais c'est celle de l'étalement urbain qu'a permis et même encouragé l'abondance d'un pétrole bon marché. »

Nous sommes d'accord à 100% là-dessus.

Là où nous avons peut-être une petite divergence, Monsieur le Maire, c'est que, comme beaucoup de néo-convertis à l'écologie vous fantasmez actuellement beaucoup, semble-t-il, sur la voiture électrique. C'est-à-dire que tout d'un coup on a trouvé la solution miracle pour lutter contre les gaz à effet de serre, c'est la voiture électrique.

Sachez que nous considérons que la voiture électrique n'est pas le remède miracle. D'abord, pour reprendre votre expression, que l'on roule en voiture électrique ou en moteur thermique l'étalement urbain sera le même. Au contraire, l'énergie coûtera encore moins cher avec l'électricité donc ça contribuera encore à favoriser davantage l'étalement urbain puisque ça coûtera très peu de centimes de se déplacer en voiture individuelle. Donc ce n'est pas la panacée.

Puis, vous le savez aussi, une tribune libre aujourd'hui du Président de la F.N.E., France, Nature, Environnement, dans Sud-ouest nous rappelle qu'effectivement même la voiture électrique dans sa conception, dans sa fabrication, est extrêmement émettrice de gaz à effet de serre et de CO2.

Donc c'est un combat commun que nous devons mener, j'ai envie de dire, entre écologistes, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de remède miracle qui consisterait à remplacer la voiture thermique par la voiture électrique. Les défauts seraient effectivement moins accentués, mais ce véhicule individuel représente aussi un certain nombre de menaces dont je tenais ici à vous alerter, persuadé que là aussi vraisemblablement nous pouvons évoluer ensemble vers une autre façon de concevoir la mobilité de nos concitoyens.

J'en viens à notre explication de vote. Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur le Maire, à la Communauté Urbaine nous nous étions abstenus, ce qui n'était pas la position de tous les membres de notre groupe, mais nous, en tant qu'élus bordelais, pour manifester un peu notre désaccord avec l'enveloppe bordelaise de ces contrats de co-développement, nous nous étions abstenus. On a nous aussi un souci. Je ne peux pas vous reprocher un manque de cohérence dans la politique d'agglomération et me montrer aujourd'hui incohérent en ayant un vote à la Ville différent de celui que nous avons émis à la Communauté Urbaine, donc nous allons continuer à nous abstenir.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**M. LE MAIRE.** -

M. MAURIN

**M. MAURIN.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne pouvons que soutenir les objectifs partagés par la Communauté Urbaine et la Ville développés dans ce contrat 2009 / 2011, les grandes lignes, évidemment :

- logement pour tous,
- promotion de l'économie,
- favoriser la mobilité maîtrisée et durable,
- l'écologie urbaine, etc.

Malheureusement ces grands principes généreux se heurtent à la fois aux contraintes extérieures, fiscalité, désengagement de l'Etat par exemple, et au manque d'ambition politique dans des choix concrets. Je ne prendrai pour Bordeaux que trois exemples.

Premier exemple : le logement.

Bordeaux reste en dessous des 20% de logements sociaux, seuil de la loi SRU, puisque nous restons à un peu moins de 15%, chiffre 2006 / 2007.

On nous dit que les objectifs de production de logements sont atteints à 72%, mais on cache que les trois-quarts des logements sortis de terre ces dernières années ne sont pas des logements conventionnés, et que Bordeaux a été particulièrement zélée en production de logements de Robien ces 6 dernières années.

Je rappelle ici l'opposition de principe du groupe communiste concernant les opportunités foncières aptes à accueillir de nouveaux programmes d'envergure. Si l'on veut réduire le différentiel entre logements privés et parc locatif public il faut absolument déplacer le curseur du volume de logements conventionnés bloqué dans la plupart des communes de la CUB à 20% pour tendre vers les 40% lors de chaque opération d'envergure. C'est ce qui permettrait notamment à Bordeaux de rattraper une grande partie de son retard.

Deuxième question : l'économie. Alors que le taux de chômage bordelais est deux fois plus élevé que sur l'ensemble de la Communauté Urbaine, nous ne sentons pas dans les propositions bordelaises ici de souffle nouveau autour de projets ambitieux en termes de créations nombreuses d'emplois. On reste sur de la micro-économie, on reste sur le touristique, on reste sur le tertiaire, alors que nos espaces fonciers devraient autoriser Bordeaux à plus de volontarisme en particulier autour d'activités liées à la filière nautique, aux ambitions du grand port maritime et à la filière de propulsion électrique dont parlait mon collègue tout à l'heure.

Troisième question : les déplacements. Si on peut se féliciter de la volonté de bien anticiper le développement multimodal d'un des secteurs clé de notre agglomération sur le Nord de Bordeaux, notamment à travers les études autour de Latule-Cracovie, rien ne figure malheureusement sur l'axe majeur de lien Nord / Sud de la ville, via Caudéran, que constitue la ligne de ceinture SNCF. Et pour cause, on vient d'apprendre que l'aménagement de cet axe est repoussé à plusieurs années faute de moyens financiers.

Enfin sur les autres questions, mis à part la culture sur laquelle va revenir Nathalie VICTOR-RETALI, on retrouve des éléments diagnostics et programmatiques déjà déclinés dans les orientations budgétaires. Je n'y reviendrai pas ici, d'autant moins qu'on n'aura pas clarifié les positionnements en termes de compétences entre ce qui relève de la commune et de l'intercommunalité. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

M. ROBERT.

**M. ROBERT.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une intervention pour souligner à l'intérieur de ce contrat la partie qui concerne la réhabilitation de la place Saint-Michel, la souligner positivement et faire le lien avec une délibération que nous allons voter un peu plus tard sur la délégation de la maîtrise d'ouvrage et le lancement du concours dont va faire l'objet ce quartier.



Et à cette étape du projet, remercier la Communauté Urbaine qui transfère la maîtrise d'ouvrage à la Ville avec une gouvernance évidemment partagée sur ce projet, ce qui devrait permettre d'assurer je crois une vraie cohérence.

Trois points que je voulais souligner rapidement sur ce projet.

Tout d'abord le point de méthode :

- Mettre en avant le fait qu'il y a eu concertation sur ce quartier-là : plus de trois réunions qui ont donné lieu à de vraies lignes directrices qui nous ont permis de rédiger le programme sur lequel est assis aujourd'hui ce concours. L'avis de la population a été, je crois, pleinement écouté.

- Et puis dans les mois qui viennent également par le site Bordeaux.fr, un espace où les habitants pourront en permanence faire monter leur contribution, parce qu'il existe des temps réglementaires où la concertation ne peut se dérouler en permanence, mais parce que je crois aussi qu'on peut écouter la population et amender le projet.

Deuxième point : sur le fond. Le lien qu'on peut faire avec le PNRQAD, le Projet National de Réhabilitation des Quartiers Anciens Dégradés. Tout l'habitat de ce secteur Saint-Michel en fait partie, il est donc important que dans le même temps l'espace public soit réhabilité. C'est vers cela que nous allons aujourd'hui.

Dernier point : un point de calendrier. Cette procédure devrait nous permettre avec le soutien de la Communauté Urbaine en mai 2010 de pouvoir désigner un urbaniste, et à ce moment-là d'avoir une nouvelle concertation, ce coup-ci sur des esquisses, avec la population.

Voilà ce que je voulais rappeler. Egalement rappeler que c'est un projet qui suit donc son cours, qui va dans le bon sens, qui représente tout de même plus de 11 millions d'euros, qui est très bien accueilli par la population, et même plus qu'accueilli, attendu par la population. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. CAZABONNE

**M. CAZABONNE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais faire deux ou trois observations à M. RESPAUD qui est intervenu sur le problème des fréquences de collectes et du lavage des bacs pour d'abord lui rappeler l'existant du passé récent. L'hypercentre ville a bénéficié d'un traitement que tout le monde a jugé être utile et nécessaire en fonction du bâti, et nous avons dans ce secteur-là une fréquence 6 de collectes, mais pour des bacs de regroupement qui étaient dans la rue.

Il y avait même les derniers temps quelques bacs de tri sélectif qui avaient été installés pour commencer à habituer les citoyens de ce quartier au geste du tri.

Et puis on est passé, le maire s'est prononcé pour, au tri sélectif en porte à porte, pour une raison évidente, c'est que le ratio entre le porte à porte et l'apport volontaire est de 1 à 4, 1 à 5. Il est évident que quand vous allez porter un tri à la borne qui est éloignée de

chez vous, vous triez vraiment tout ce que vous avez à amener parce qu'il faut le porter, et quand c'est en porte à porte vous avez tendance à avoir un tri plus important.

Passant au tri sélectif en porte à porte, ce qui a été dit tout à l'heure c'est qu'effectivement le problème du bâti qui existait autrefois se trouve multiplié puisqu'il va y avoir deux poubelles ; donc, comme l'a dit le maire, la Ville de Bordeaux a demandé à ce que les poubelles soient plus petites afin qu'elles puissent loger dans les appartements, ce qui sous-entend qu'il y ait effectivement des fréquences plus grandes.

Demander à ce que le reste de l'agglomération bordelaise soit traité de la même manière ce n'est pas respecter ce que l'on avait fait jusqu'à maintenant, et c'est donner aussi à toutes les communes de la Communauté Urbaine la faculté de demander la même chose puisqu'elles sont en fréquence 2 + 1, comme ce qui est entre cours et boulevards à Bordeaux. Et à l'arrivée je vous pose la question : qui va payer ?

Je souhaiterais, quand on tient les propos que vous avez tenus, M. RESPAUD, qu'on dise toute la vérité à nos concitoyens. C'est-à-dire que les lois du Grenelle de l'Environnement ont été votées, les décrets d'application ne sont pas sortis ; ils vont très prochainement sortir avec ce qui s'appelle la tarification incitative, que ce soit dans le cadre de la redevance spéciale ou dans le cadre de la taxe d'enlèvement de ordures ménagères, la TEOM.

Une redevance incitative, comme son nom l'indique, est destinée à inciter les citoyens à se comporter de la manière la plus écologiste, civique, et à avoir le moins de relevages possibles, donc le moins de fréquences possible.

Donc il faut avoir la cohérence de dire à tous ces concitoyens que quand on demande d'étendre à 4 + 2, tôt plutôt que tard ils auront à payer une TEOM qui sera à travers la redevance incitative beaucoup plus chère qu'ils la paient aujourd'hui.

Voilà, Monsieur le Maire, le commentaire que je voulais faire.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI

**MME VICTOR-RETALI.** -

On retrouve encore dans ces déclarations d'intention en matière culturelle celle qui concerne le renforcement du maillage culturel du territoire communal, mais elle n'apparaît qu'une seule fois sans être reprise, par exemple, dans la partie sociale du contrat où pourtant elle pourrait être utile.

En revanche il est abondamment fait état d'une économie de la culture, du levier économique que constitue la politique culturelle, de pôles culturels d'attractivité socio-économique remarquables et l'image de marque que doivent donner à la ville des manifestations internationales du type d'Evento.

Au moins les choses sont claires, la culture n'est plus à Bordeaux qu'une image de marque et un levier économique, tout comme l'art a pu être assimilé à un marché par vous-même, M. JUPPE.

Le maillage territorial est oublié. Les subventions aux associations qui assuraient ce maillage ont pour la plupart baissé cette année, et certaines de ces associations ont disparu.

La paix sociale passe à la trappe. Quid des grandes promesses de partage culturel et d'accompagnement des publics qui apparaissaient encore dans les déclarations d'intention du budget 2009 ?

Certes, le contrat avec la CUB concerne plutôt les grands équipements et les grands événements. Mais n'oublions pas que pour être grand il faut aussi savoir se préoccuper des petits.

A Bordeaux on va chercher des artistes de renom au bout du monde, pourquoi pas, mais on laisse pourrir sur pied ceux qui s'escriment depuis des années à assurer ce maillage citoyen sur notre territoire sans rien céder pourtant sur la qualité artistique.

Or il n'est pas possible d'être une grande ville culturelle sans se préoccuper du foisonnement artistique qui fort heureusement ne manque pas à Bordeaux et sans le soutenir activement, ce qui aujourd'hui n'est toujours pas le cas.

Il est cependant fait état du niveau de service public offert comme facteur d'attractivité d'un territoire. Nous nous réjouissons de cette reconnaissance de l'utilité des services publics. On note un peu plus loin la volonté affichée d'une réflexion globale sur la politique tarifaire appliquée à l'accès à la culture de larges publics. Pourquoi ne pas décider une fois pour toutes que cet accès à la culture doit être libre et gratuit pour tous ?

La Ville de Nice elle-même a appliqué ce principe cet été sans s'être ruinée pour cela, ce qui a d'ailleurs donné lieu à des scènes cocasses comme ce groupe de skateurs qui accablé par la chaleur qui régnait sur l'esplanade Niki de Saint-Phalle s'est réfugié dans le Musée d'Art Moderne qui est proche, s'est laissé prendre au jeu et a fini par visiter toutes les expositions, permanentes et temporaires.

C'est à dessein que je n'ai pas pris pour exemple une ville communiste bien sûr, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme NOËL

**MME NOËL.** -

Quelques mots simplement sur ce contrat pour ne pas alourdir le débat. Je vais intervenir sur deux points seulement, d'une part sur le volet relatif au logement, et d'autre part sur ce qui concerne le patrimoine vert.

Sur ce qui concerne le volet logement, vous avez signalé fort à propos tout à l'heure la volonté qui est la nôtre de lutter contre l'étalement urbain.

Vous savez également les raisons qui président au fait que l'étalement urbain voit le jour, c'est bien entendu la facilité des déplacements, mais c'est également le sentiment qu'ont les gens de trouver à l'extérieur et à la campagne un meilleur cadre de vie, ce qui nous incite à mener tout particulièrement une réflexion là-dessus. Et le second point c'est en particulier les coûts moindres d'accès au logement qui sont proposés en périphérie.

Il faut donc que nous parvenions collectivement à créer des logements à coûts supportables et pour le plus grand nombre si nous voulons lutter contre l'étalement urbain, Monsieur le Maire. J'insiste vraiment sur ce point parce qu'il semble parfois dans cette enceinte que ces deux points soient dissociés.

Il ne s'agit pas, me semble-t-il, d'atteindre 20% de logements sociaux pour atteindre 20% de logements sociaux. Là n'est pas la question. La question c'est de produire des logements suffisamment. Or, aujourd'hui nous avons des objectifs fixés par la Communauté Urbaine de Bordeaux ; nous avons un engagement en tant que Ville sur le respect de ces objectifs. Ce qui se passe aujourd'hui c'est que d'une part nous n'atteignons pas les objectifs que nous nous sommes fixés, et d'autre part nous ne réalisons pas les logements de la bonne manière dans leur localisation géographique.

C'est-à-dire, Monsieur le Maire, que vous faites porter tous les efforts sur les ZAC. Vous dites : dans le cadre des ZAC on va faire 25% de logements sociaux, on va atteindre 2500 logements.

Je vous rappelle qu'il en manque 7000. C'est une première chose. Donc il faut construire toujours et toujours plus, mais il faut aussi penser à ne pas oublier que les logements à coûts modérés doivent être dispersés sur tout le territoire de la Ville.

Donc je pense qu'il faut également mettre l'accent sur un autre point qui est la question du centre historique. Aujourd'hui nous n'arrivons pas – nous y reviendrons peut-être tout à l'heure sur le bilan de l'OPAH – à produire du logement à coût raisonnable dans le centre ville. Je pense que nous devons aujourd'hui nous poser la question de savoir s'il ne s'agirait pas de faire des cahiers des charges qui soient moins drastiques pour qu'on arrive à sortir des logements à moindre coût.

Je sais que nous sommes labellisés UNESCO, mais tout de même, du fait du secteur sauvegardé nous avons des normes extrêmement fortes qui nous empêchent de réaliser dans des conditions acceptables.

Le deuxième volet que je voulais évoquer c'est le patrimoine dit « patrimoine vert ».

Je réitère véritablement nos demandes sur une nouvelle approche de ce qu'on appelle les espaces verts, ou les milieux naturels, ou les parcs urbains, ou les lieux de biodiversité. Je crois qu'il faut vraiment qu'on s'interroge sur leur définition et sur leur mode de gestion.

Dans le document que vous nous avez transmis, une fois de plus on parle de paysage et on ne parle jamais d'écosystème. Je vais donner un exemple extrêmement simple.

La ZAC des Berges du Lac, on a fait un projet intéressant au plan paysager. On a prévu des canaux en continuité avec le Lac, donc c'est un projet qu'on va qualifier d'intéressant au plan du paysage vert, sauf que ce n'est pas du tout, vous le savez très bien, un projet qui respecte les écosystèmes.

On avait prévu de faire des canaux en liaison avec le Lac. J'ai déjà évoqué cette question. La DDASS refuse parce qu'il y a un exemple à Bruges : les canaux sont beaucoup trop pollués pour qu'on déverse l'eau des canaux dans le Lac. Le bilan c'est qu'on se retrouve avec une mortalité massive des poissons.

Ce qu'on prévoit aujourd'hui sur les berges du Lac c'est exactement le même système.

Ce simple exemple pour illustrer le fait qu'on a une fois de plus raisonné en paysage et pas du tout en écosystème.

Je réitère notre demande que l'on associe, en amont des projets, des écologues qui aideront à la définition de projets intéressants au plan paysager, c'est-à-dire qui respectent une trame verte, mais qui respectent aussi la biodiversité des écosystèmes.

Je rappelle que dans le cadre du Grenelle nous nous engageons sur la réalisation de ce qu'on appelle les trames vertes et bleues. Les trames vertes c'est-à-dire tout ce qui est continuité de parcs verts, d'espaces naturels, et les trames bleues c'est-à-dire la continuité des éléments en eau, de façon qu'on puisse assurer les migrations des espèces. Je demande à ce que la Ville s'engage sur cette définition en accord avec le Grenelle de ces trames vertes et bleues, en particulier dans le cadre du SCOT, du Schéma de Cohérence Territoriale, où nous avons l'obligation de le faire.

Aujourd'hui la Ville ne s'engage pas dans cette direction et laisse à la Communauté Urbaine, voire au Syndicat Intercommunal du SCOT, le soin de régler ces questions, alors qu'au plan du discours il y a une affirmation constante que nous allons dans cette direction.

Pour terminer sur cette question de l'écologie, je voulais donner un autre exemple qui est celui du respect de la problématique inondation. C'est une question dont personne ne parle jamais. Nous sommes dotés aujourd'hui d'un plan de prévention du risque d'inondation que nous avons l'obligation de respecter, or tous les travaux que nous engageons actuellement, tant la Ville que la Communauté Urbaine, ont vocation à minorer ce risque.

Donc là encore je demande que dans le cadre de ce contrat de co-développement on prenne véritablement nos responsabilités en la matière et qu'on ne minore pas systématiquement les risques liés au plan de prévention des risques d'inondation, mais qu'on prenne en compte au maximum les besoins pour une mise en œuvre qui respecte cette question d'inondation.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. REIFFERS.

**M. REIFFERS.** -

Monsieur le Maire, je voulais réagir très rapidement sans rallonger la durée des débats aux interventions des représentants du groupe communiste, parce que je ne peux pas laisser dire qu'il n'y a pas d'ambition économique dans le projet.

Je ne pense pas, comme le pense M. MAURIN, que l'ambition économique soit seulement l'installation ou la rénovation de grands sites industriels. Il s'agit d'autre chose pour une ville dont je rappelle qu'elle n'a pas de compétence directe en matière de développement économique.

Le développement économique pour la Ville ce sont des actions à mener en termes d'accessibilité et en termes de communication sur toutes les offres que l'on peut offrir pour l'accueil d'entreprises ; et sur l'une et l'autre chose : l'accessibilité et la communication, on serait bien contents d'avoir derrière nous les autres collectivités territoriales unies.

Le développement économique c'est aussi mener de grands projets d'urbanisme comme par exemple le projet Euratlantique, et c'est enfin avoir de grands projets comme celui du centre culturel dont je vous parlerai tout à l'heure.

Je ne peux pas non plus laisser dire qu'il n'y a pas de maillage territorial en matière de développement économique. Je vous engage à regarder de très près ce que fait par exemple la plate-forme Initiative Emploi de la Maison de l'Emploi.

**M. LE MAIRE.** -

Mme WALRYCK.

**MME WALRYCK.** -

Concernant ce que vous avez dit, Madame, sur les Berges du Lac, je ne parle pas des aspects liés à l'aménagement urbain qui relèvent de la compétence d'Elizabeth TOUTON, mais concernant le maintien de la biodiversité et de l'écosystème nous avons régulièrement avec un certain nombre d'experts et avec la délégation développement durable une réunion avec les différents opérateurs concernés par ce projet pour que justement il y ait un maintien de la biodiversité. Nous avons examiné ça de très très près, sur tous les plans, y compris le problème de l'eau.

**M. LE MAIRE.** -

Mes chers collègues je vous remercie de toutes ces remarques. Je ne vais pas reprendre dans le détail tout ce qui a été dit. Quelques éléments de réponses néanmoins.

Sur la collecte des ordures ménagères Didier CAZABONNE a apporté des éléments de réponse. On ne peut pas traiter le centre historique comme les secteurs de la ville qui se trouvent à l'extérieur des cours ou des boulevards. Le tissu urbain est fondamentalement différent et donc il est tout à fait logique qu'on ait un système modulé. En repassant à une collecte 4 + 2 je pense qu'on assurera une qualité de service suffisante.

Je signale à M. RESPAUD qu'à l'extérieur des cours ce n'est pas 1 + 1, mais 2 + 1 en l'état actuel des choses, et nous sommes bien décidés à nous battre pour que cela reste ainsi.

Deuxième remarque. Sur le stationnement payant nous allons poursuivre notre politique d'extension du stationnement payant dans les quartiers les plus denses de Bordeaux.

Toutes les grandes villes font de même, et c'est faire preuve d'une démagogie sans limite de nous expliquer que cela va à l'encontre d'une politique de développement durable.

Tout ce qui favorise la prolifération des voitures, non seulement la numéro 1 mais aussi la numéro 2, ce n'est pas du développement durable. Je crois que le stationnement ça doit se payer, avec des tarifs évidemment adaptés pour les résidents, comme c'est le cas partout lorsque nous installons le stationnement payant.

En ce qui concerne la culture. Je voudrais simplement dire à Mme VICTOR-RETALI que si on n'en parle pas davantage dans le contrat de co-développement c'est parce qu'il s'agit d'un contrat et que la CUB n'a pas la compétence culturelle. Donc il n'est pas choquant qu'on ne l'évoque pas davantage.

Elle sait par ailleurs ce qui nous distingue en ce qui concerne la politique culturelle de la ville qui à mes yeux est innovante et ambitieuse.

Sur le logement. Juste d'abord une petite précision à M. MAURIN, mais je reconnais que c'est dans l'épaisseur du trait, on n'est pas un peu en dessous de 15, on est un peu en dessus. C'est vraiment l'épaisseur du trait, je le répète.

Sur le logement social, Mme NOËL connaît bien ces questions, mais il faut bien qu'elle se distingue, il faut bien qu'elle critique la municipalité. Je le comprends. Vous ne pouvez pas à la fois nous dire qu'on a tort de miser essentiellement sur les ZAC et ensuite nous expliquer qu'on n'arrive pas à faire du logement social en centre ville et qu'il faudrait reprendre le dossier à zéro.

C'est bien ça le problème. On ne créera pas les 6000 logements sociaux qui nous manquent dans le centre historique de Bordeaux. Ou alors si, on peut le faire. On peut faire ce qu'on a fait il y a 20 ou 30 ans, c'est le bulldozer. On peut détruire le centre ville et y faire des HLM. Inutile de dire que c'est une pure vue de l'esprit.

Donc l'essentiel du rattrapage en matière de logement social se fera dans les nouveaux quartiers, dans les ZAC et dans les PAE. Je dis, l'essentiel. Ça n'exclut pas qu'on en fasse évidemment en centre ville, et de ce point de vue-là, je le concède volontiers, nous avons de gros progrès à faire. On le verra tout à l'heure en examinant le bilan de Incité.

Sur le respect de l'écosystème, Mme WALRYCK a déjà répondu. Ne pas déverser l'eau des canaux dans le lac c'est respecter le lac, d'une certaine manière, si je voulais prendre votre raisonnement à rebours.

Sur le volontarisme économique, Josy REIFFERS a également répondu. Dire qu'on manque d'ambition pour créer des emplois c'est passer complètement à la trappe le projet Bordeaux Euratlantique qui est porteur potentiellement de 15.000 emplois. Alors ce n'est pas évidemment des emplois industriels. Mais M. MAURIN connaît notre divergence sur ce point. Je n'exclus pas qu'on puisse faire de la construction navale sur les Bassins à Flots. On n'y fera pas de la sidérurgie. Il faut vivre avec son temps.

Sur la voiture électrique, M. HURMIC, je n'ai jamais dit que c'était la solution miracle. Si j'avais une solution miracle en matière d'énergie je vaudrais cher sur le marché. C'est une solution qui comporte des inconvénients. Ça peut être une solution en milieu urbain dans certaines limites. Mais j'ai bien conscience des contreparties que cela implique.

Voirie et mobilité. Vous nous avez dit que dans le document on parlait de certaines portions de voies dans Bordeaux qui ont un caractère autoroutier. Mais c'est justement pour leur faire perdre ce caractère autoroutier et les transformer en boulevards urbains, comme nous l'avons fait avec un certain succès sur les quais, permettez-moi de le rappeler.

M. HURMIC critique la vision communautaire du développement de l'agglomération. Ça c'est un débat qu'on peut avoir au Conseil de Communauté. Moi ce qui me réjouit c'est que la vision bordelaise soit prise en compte. Bordeaux a une vision de son développement territorial et elle est reprise dans ce projet de contrat.

Et il faut bien voir que c'est le cœur, le noyau dur de la stratégie de développement de l'agglomération tout entière qui bien évidemment est tiré par le développement de la ville centre, même si les centres villes méritent également beaucoup d'attention dans le cadre d'une politique de lutte contre l'étalement urbain.

Enfin j'en viens au grand stade. J'aurais simplement aimé que vous participiez au forum organisé par le journal Libération à Lyon samedi dernier où j'ai eu le plaisir de débattre

avec Gérard Collomb. Je le dis tout spécialement à M. RESPAUD puisque je crois qu'ils appartiennent à la même formation politique, sinon au même au courant.

Je n'ai jamais entendu un tel plaidoyer pour le grand stade que celui qu'a fait M. Collomb, en expliquant qu'il n'y aurait plus dans les 10 ans qui viennent de grandes villes françaises susceptibles de figurer au palmarès européen si elles n'ont pas un grand stade. Que c'était un élément de développement d'une grande ville absolument essentiel.

Il y a mis une passion... Je suis beaucoup moins bon que lui pour défendre le grand stade, je le reconnais bien volontiers. Vous voyez, ça transcende les clivages politiques.

Je pense qu'il ne faut pas tomber non plus dans l'excès ni d'un côté ni de l'autre. J'entends dire maintenant que déplacer 40.000 personnes tous les 15 jours ça produit beaucoup de CO2 et que c'est un péché contre le développement durable. Très bien.

Quelle est l'alternative ? Quelle est l'alternative à la voiture électrique ? Quelle est l'alternative aux grandes manifestations collectives ? Rester à la maison.

(Brouhaha)

#### **M. LE MAIRE.** -

Je pense que ce n'est pas tout à fait un programme. Il faut faire preuve d'un peu plus d'imagination et essayer d'avoir une politique de mobilité qui ne parque pas chacun chez lui. En tout cas c'est ma vision.

Sur le grand stade on va voir ce qui se passe dans les prochains jours. Je continue à penser que ça serait une bonne chose, pas simplement pour l'Euro 2016 parce que c'est un équipement pour 50 ou 100 ans, bien entendu, et sur la longue durée.

Je pense qu'on n'a pas le droit de priver non pas les gens qui s'enrichissent en tapant dans un ballon, mais le public de grands rendez-vous populaires qui sont des moments de communion et de joie partagée. On l'a encore vu hier soir. C'est essentiel dans le moral d'une ville. Donc c'est vraiment un équipement de service public et pas simplement un équipement pour un club.

A partir de là il faut voir comment on le finance. J'ai dit très clairement ce que j'en pensais. Il faut que le club y aille de sa contribution. Il est prêt à le faire presque à hauteur de 50%. Si l'Etat finance 50% des 50% qui restent, à ce moment-là ça devient jouable pour les collectivités. Si l'Etat ne nous accompagne pas, eh bien je ferai un constat de carence comme l'a fait la Ville de Nantes. Evidemment on ne s'engagera pas dans ce processus si c'était insupportable pour les finances municipales. Voilà ce que je souhaitais dire.

Et de toute façon, j'en reviens aux travaux sur le stade Chaban-Delmas, il faut faire ces travaux, parce qu'on ne rasera pas Chaban-Delmas même si on fait un grand stade. On l'utilisera évidemment pour d'autres manifestations sportives recalibrées on verra comment. Il n'est pas question de le raser. Et si hélas le projet du grand stade ne prospérait pas, de toute façon il faudra faire les travaux au stade Chaban-Delmas.

Voilà où on en est sur ce projet. J'ai à nouveau contacté ce matin Madame la Ministre des Sports qui m'a dit que l'Etat avait dégagé une enveloppe de 150 millions d'euros pour subventionner les collectivités territoriales qui vont s'engager dans la construction d'un grand stade. Je lui ai indiqué que pour nous c'était 50 millions sinon ça ne passait pas. Elle m'a répondu que le directeur de la Fédération Française de Football était en charge de



l'instruction des dossiers. Le nôtre a été communiqué. On va voir la décision qui est prise et à ce moment-là on en tirera les conséquences.

Voilà ce que je voulais vous dire pour répondre même imparfaitement et non exhaustivement aux remarques qui ont été faites.

Je vous propose donc d'approuver ce projet et donc de m'autoriser à signer ce contrat de co-développement sous deux ou trois réserves.

La première c'est qu'il est clair que la clause relative aux capacités financières de la CUB s'applique à la Ville.

La deuxième petite réserve c'est que nous n'approuvons pas la répartition du FIC. Mais c'est une réserve de principe puisque cela a été noté par la Communauté Urbaine.

La troisième c'est que nous demandons un avenant au-delà de la signature de ce contrat pour que le ramassage hors bac soit effectué par la Communauté Urbaine sur l'ensemble du territoire de la Ville. Il n'est pas acceptable qu'il y ait cette césure entre la responsabilité communautaire et la responsabilité communale autour des déchets domestiques déposés sur la chaussée, dans le bac ou à côté du bac.

Qui est d'avis dans ces conditions d'adopter ce contrat ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

Je vous remercie.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE  
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE  
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS